

LA LETTRE D'INFORMATION DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT NOUVELLE-AQUITAINE

LE MOT DE SYLVIE CAILLAUD



Je suis salariée « militante » à Charente Nature depuis 27 ans (que le temps passe vite !), je me suis toujours sentie proche de la nature sans oser espérer qu'un jour je puisse en faire mon métier puisque je n'avais pas de bagage professionnel dans le domaine. J'ai commencé par faire du bénévolat et un jour on m'a proposé un poste ! La comptabilité d'abord puis on m'a proposé de suivre les « affaires » de la Commission Pollution (dépôts sauvages, nuisances diverses,

participation aux commissions locales d'information et de surveillance de certaines ICPE...). C'est comme ça que je me suis passionnée pour les déchets, les poubelles, ces trucs qu'on ne veut pas voir, qu'on met dans un sac tout noir et qui disparaissent pendant la nuit... ! En 2002, en devenant la coordinatrice salariée du groupe de bénévoles qui venait de se constituer sur la « prévention des déchets », j'ai été amenée à concevoir, coordonner et animer avec les bénévoles des actions éducatives très variées (élaboration et coordination de projets, conception et animations d'ateliers pédagogiques, organisation de manifestations...) et cela a été une grande révélation pour moi !

Parallèlement, j'ai travaillé avec l'Ifrée (Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement), autour du Développement durable et des Agenda 21 ou j'ai pu expérimenter quelques aspects de la mise en place d'Agendas 21 locaux, animer des formations. En 2015/2016 j'ai fait partie de la première session de la nouvelle formation longue et diplômante « Pilote de dispositifs participatifs » qui s'est déroulée sur une année, et a été un tournant dans ma vie professionnelle.

Aujourd'hui, je me consacre totalement à la prévention des déchets et aux actions d'éducation et de sensibilisation que nous mettons en place. Ce que j'apprécie à Charente Nature c'est l'engagement éducatif très fort qui m'a permis depuis 20 ans de questionner ce problème des déchets, de tenter des expériences pour sensibiliser et éduquer autour d'un constat : des déchets y'en a trop, il faut en faire moins ! Ce qui nous amène à travailler avec des collectivités, des professionnels et surtout des consommateurs ! Pour ça nous avons développé tout un panel d'animations (ateliers pratiques sur les produits ménagers et les cosmétiques, la Faites de la Récup, la Journée de la Réparation...), de formations, d'outils (Ca composte en Charente).

Personnellement, pour la sensibilisation des consommateurs que nous sommes, je m'appuie beaucoup sur la sphère domestique (le ménage, les cosmétiques, les vêtements, la cuisine, etc...) car je suis convaincue que c'est la base des changements de société, c'est là qu'on expérimente d'autres façons de faire.

Ces actions plaisent car elles mettent en évidence le plaisir de comprendre qu'on peut changer des choses, que c'est important, que ce n'est pas triste ni difficile.

J'ai le sentiment qu'on touche du doigt quelque chose, mais qu'on doit aller bien plus loin encore, un sillon est tracé mais il reste plein de chemins encore inexplorés...

Il faut croire qu'on peut changer des choses, mais il faut maintenant passer à l'action, sans tarder !

Sylvie Caillaud, salariée à Charente Nature

AG DE FNE NA

Nous vous informons que l'Assemblée générale de FNE NA se déroulera
le samedi 14 mai à Lerm-et-Musset (Gironde) de 10h à 16h.

SENTINELLES DE LA NATURE

Sentinelles de la nature en région Nouvelle-Aquitaine

En février 2022 le programme Sentinelles de la Nature a connu l'arrivée d'un **saliarié dédié**. Des formations pour devenir référents Sentinelles de la nature ont été données dans deux départements de la région : Creuse et Charente-Maritime. Dans ces deux fédérations départementales, deux bénévoles se sont ainsi portés volontaires pour traiter les signalements, ce qui a permis d'agrandir la famille des référents départementaux à 13 personnes. Des rencontres mensuelles, nommées « Point Sentinelles » permettent d'accompagner les référents dans le traitement des signalements.

Venez échanger avec nous afin d'agir pour la nature !

Nous vous annonçons la reprise d'un **cycle d'ateliers autour du programme Sentinelles de la Nature en 2022**. Le premier atelier aura lieu en visioconférence le 7 avril 2022 de 18h à 20h. Il sera consacré au sujet : « **Devenir sentinelle** ». Vous trouverez du contenu juridique permettant de signaler les dégradations les plus fréquentes (dépôts de déchets, arrachages de haies et pollution de cours d'eau). N'hésitez pas à vous inscrire en [cliquant ici](#).



SENTINELLES DE LA NATURE

Des initiatives favorables

**Vous souhaitez agir pour l'environnement ?
Devenez Sentinelles de la Nature !**

Des atteintes

Atelier visio

**Judi 7 avril 2022
de 18 à 20h**

**FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
NOUVELLE-AQUITAINE**

Zoom sur les signalements

Parmi les nombreux signalements traités, retenons une dégradation qui témoigne de la réactivité des référents de Nature Environnement 17 qui ont réussi à faire enlever par la mairie un dépôt de déchets dangereux en moins de 5 jours sur la commune de Saint-Sauvant.

Du côté des actions exemplaires pour la nature, nous saluons Jacques-Eloi Duffau, membre de la SEPANSO Gironde, qui a sanctuarisé près de 50 hectares grâce à une obligation réelle environnementale sur les communes d'Aubiac et Belin-Béliet (33).



Sentinelles de la Nature au national

Le dernier comité de pilotage national a vu s'échanger des informations sur la mise à jour de la plateforme numérique. Des testeurs se sont portés volontaires pour signaler et corriger les derniers bugs. Aujourd'hui nous attendons avec impatience la nouvelle version du site, qui simplifiera l'usage de la plateforme pour les sentinelles comme pour les référents. En Nouvelle-Aquitaine nous testerons également la nouvelle fonctionnalité « campagne thématique » sur le sujet des haies agricoles, dont la taille est interdite du 1^{er} avril au 31 juillet.

Avec le soutien de : FNE, FNE Midi-Pyrénées, l'Office Français de la Biodiversité, le Ministère de la Transition Ecologique, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Ministère de l'éducation et de la jeunesse et le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

PROJET D'AUTOROUTE A PEAGE ENTRE POITIERS ET LIMOGES

Une concertation préalable s'est déroulée du 4 janvier au 20 mars sur ce projet, sous le contrôle de la CNDP (Commission nationale du débat public).

Les associations du réseau de FNENA se sont particulièrement mobilisées contre ce projet qui va à l'encontre des engagements de la France en matière de lutte contre le réchauffement climatique et qui aura un impact fort sur la biodiversité. Elles ont participé aux 12 réunions publiques et fournit 10 contributions argumentées sur la biodiversité, le lien avec les lois, le bilan carbone, les solutions ferroviaires etc...



Même s'il faut prendre en compte les demandes d'amélioration de l'actuelle RN147, en particulier l'accidentologie, il existe bien d'autres solutions que le recours à une autoroute. La rénovation de de la ligne SNCF est une solution prioritaire qui permettrait de diminuer le nombre de véhicules sur cet axe, essentiellement emprunté par des déplacements locaux domicile-travail.

Les garants de la concertation ont souligné le travail argumenté des associations qui sont allées bien plus loin qu'une simple critique en menant une réflexion sur la mobilité sur ce territoire.

Voir le ici le [site des associations](#).

ACTUALITES PARTENAIRES

PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE POUR LA CARTOGRAPHIE DE L'EOLIEN TERRESTRE PAR LA DREAL NOUVELLE-AQUITAINE

A la suite de l'instruction gouvernementale du 26 mai 2021 ayant chargé les préfets de région de la cartographie de l'éolien terrestre, la DREAL NA travaille sur la méthodologie pour délimiter **les zones favorables à l'éolien**.

Avec un jeu de données correspondant à 130 couches, classées en 3 catégories (paysage et patrimoine ; biodiversité ; servitudes diverses), le zonage propose un classement en zones favorables, sensibles, très sensibles, rédhitoires, en s'appuyant sur les différents types d'enjeux (réglementaires, protection fortes, réserves...). Ce zonage est conçu comme évolutif.

Après les concertations départementales, dont les remontées sont attendues pour octobre 2022, la DREAL proposera à FNE NA d'apporter son expertise sur ce zonage.

PARTICIPATION DE FNE NA DANS LES INSTANCES CONSULTATIVES DEPARTEMENTALES

LE CODERST

Le réseau des associations de FNE NA participe à de nombreuses instances consultatives départementales. Afin de mettre en lumière cet engagement, nous avons décidé de créer des fiches thématiques de chaque commission, afin de mieux les comprendre. Elles sont disponibles sur le site internet de FNE NA.

Le CODERST (Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques) est une commission administrative départementale ou interdépartementale, à caractère consultatif. Elle est compétente dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques.

Fiche présentation

**Conseil départemental de
l'environnement et des risques sanitaires
et technologiques (CODERST)**

Son rôle

Le CODERST est une commission administrative départementale ou interdépartementale, à caractère consultatif. Il est compétent dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques. Il peut donc examiner toute question relative à la santé publique liée à l'environnement, et peut être associé à tout plan ou programme d'action dans ses domaines de compétences. Prévu par le code de la santé publique, il remplace depuis 2006 le conseil départemental d'hygiène.

Principalement, ce conseil produit des avis concernant les projets d'actes réglementaires et individuels. Il s'agit d'avis simples (l'autorité préfectorale n'est pas tenue de s'y conformer) qui doivent éclairer la prise de décision finale. En pratique, les avis sont régulièrement suivis par l'autorité préfectorale.

Cependant, depuis quelques années déjà, le CODERST a perdu beaucoup de ses attributions, du fait notamment d'un allègement des exigences pour les porteurs de projet. Le poids des associations de protection de l'environnement dans l'adoption des avis est un élément qui de plus en plus visible, tout comme la difficulté qu'elles ont à se faire entendre.

Ses domaines de compétence

Le CODERST rend des avis sur des projets et concourt à élaborer, mettre en œuvre et suivre les politiques publiques dans les domaines suivants :

- D'installations classées
- De déchets
- De protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère
- De polices de l'eau et des milieux aquatiques
- D'eaux destinées à la consommation humaine et d'eaux minérales naturelles
- De piscines et de baignades
- De risques sanitaires liés à l'habitat et de démolition

Son fonctionnement

Le CODERST se réunit régulièrement et se prononce à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Pour qu'il puisse délibérer sur les questions qu'il lui sont soumises, il est nécessaire que la moitié des membres soient présents, ou aient donné mandat. Il peut également se réunir en formation restreinte sur un ordre du jour déterminé, ou encore en commission spécialisée, quand il est consulté sur des déclarations d'insalubrité.

Avant chaque réunion, les membres du CODERST reçoivent l'ordre du jour fixé par le Préfet ou la Préfète et les documents nécessaires à l'examen des dossiers.

L'examen des projets lors des réunions se déroule de la manière suivante :

- * Le service de l'Etat instructeur (DREAL ou DDCSPP par exemple) présente le projet d'arrêté préfectoral aux membres du CODERST qui sont ensuite invités à poser leurs questions et à réagir
- * Les pétitionnaires (porteurs du projet) sont invités à entrer dans la salle pour faire part de leurs observations sur le projet d'arrêté qui leur a été préalablement adressé par la Préfecture et répondre aux questions éventuelles des membres du CODERST
- * Les représentants et représentantes de l'entreprise et le ou la maire quittent la salle de manière à permettre aux membres du CODERST de délibérer et d'émettre leur avis

Elle peut donc examiner toute question relative à la santé publique liée à l'environnement, et peut être associée à tout plan ou programme d'action dans ses domaines de compétences. Principalement, ce conseil produit des avis concernant les projets d'actes réglementaires et individuels. Il s'agit d'avis simples (l'autorité préfectorale n'est pas tenue de s'y conformer) qui doivent éclairer la prise de décision finale. En pratique, les avis sont régulièrement suivis par l'autorité préfectorale.

Vous pouvez accéder [à la fiche complète](#) !

ZOOM SUR NOS ASSOCIATIONS

CAMPUS A CULTIVER



Campus à Cultiver est une **association étudiante** du Réseau Grappe (Groupement d'Association Porteuses de Projets en Environnement). Elle adhère à Limousin Nature Environnement - dont le siège, situé au centre La Loutre, a accueilli la dernière assemblée générale du Grappe. L'association a vu le jour en septembre 2015 à Limoges, et promeut les alternatives pour la «Transition écologique des campus». Son fonctionnement adopte les règles de l'horizontalité et de l'autogestion.

L'association prépare actuellement sa **Semaine de l'Environnement (SDE)** : un festival d'éducation populaire engagé sur les enjeux socio-écologiques, sociétaux et démocratiques. Il s'agit d'un événement national porté par le Grappe et ses membres. L'édition limougeaude se déroulera du 2 au 10 avril 2022. De nombreuses animations, en partenariat avec des collectifs locaux, sont prévues : ateliers créatifs et DIY, conférences, débats, balade à vélos, animations sur les semences paysannes ou encore la mobilité, etc.

Pour plus [d'informations](#). Contact : asso@campusacultiver.org

SEPANSO AQUITAINE
« Banc d'Arguin. Saga d'une Réserve Naturelle »
De Hervé Roques – Edition Sud-Ouest

Le livre nous plonge dans l'histoire de ce lieu, de ses principaux événements ainsi que de ses anecdotes ayant marqué 50 ans de protection du site depuis sa mise en réserve. Magnifique ouvrage disponible depuis fin mars, il met en lumière le banc d'Arguin, îlot sableux aux contours mouvants situé à l'entrée du bassin d'Arcachon et dominé par la célèbre dune du Pilat. Lieu paradisiaque et de vacances, le banc d'Arguin ne signifie cependant pas que cela !

C'est aussi – et avant tout – un site naturel fragile à la biodiversité remarquable et unique en France. Classé en Réserve naturelle nationale par l'Etat en 1972 et géré par la SEPANSO, il abrite une faune et une flore parfois rares et soumises à une forte pression humaines. En tournant les pages de ce livre, nous découvrons ainsi les animaux et les plantes emblématiques des lieux.



[Bassin d'Arcachon]

BANC D'ARGUIN

Saga d'une Réserve naturelle


 Pour plus d'informations sur la [Sepanso Aquitaine](https://www.sepanso.org) : federation.aquitaine@sepanso.org ou au 05.56.91.33.65

 Pour commander le livre avec le [bon de commande](#) ou par [HelloAsso](#) !

ATELIERS A VENIR

Atelier Sentinelles de la Nature –
« Devenir sentinelles »

 Assemblée générale du GRAINE
NA

Atelier « Comment les têtes de
réseaux identifient les besoins des
associations, s'adaptent, et y
répondent ? »

Atelier : « Comment les
associations expriment leurs
besoins, quelles sont leurs
attentes vis-à-vis des acteurs de
l'accompagnement ? »
[Retrouvez-nous sur fne-nouvelleaquitaine.fr](https://www.fne-nouvelleaquitaine.fr)

Comité de rédaction et crédits photos : - Ana Fantin – Isabelle Loulmet – Moea Lartigau - Cathy Mazerm- Michel Galliot – Jules Boisseau – Sylvie Caillaud - Jean-Michel Passerault – Pierrick Marion

Avec le soutien financier du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine